N°11 – AVRIL 2020 SNEP GIRONDE, 138 RUE DE PESSAC, 33000 BORDEAUX

Echos de l'EPS

J'adhère !

LA NEWSLETTER du SNEP FSU GIRONDE

Un énorme besoin d'Ecole et d'EPS

Depuis le 16 mars dernier, les Ecoles sont restées fermées. Les élèves n'ont eu qu'un contact « à distance » avec l'institution au travers des multiples moyens de communication mis en oeuvre par les enseignants. Si l'Ecole « à distance » ne saurait vraiment exister, ce lien a permis de maintenir le rythme des journées, d'encourager les révisions, d'exprimer des questionnements. Il ne faut pas oublier que l'égalité devant l'outil numérique n'existe pas. Le lieu d'habitation, la situation et la structure familiales, le degré d'autonomie atteint mais aussi le drame de l'épidémie au sein de ce même foyer sont autant de freins à la possibilité de suivre une « continuité pédagogique » avec sérénité.
Il ne faudrait pas faire le raccourci que la réouverture des Ecoles le 11 mai, appelée par E. Macron soit le fait d'une soudaine prise de conscience de la situation éducative. La lutte contre les inégalités n'est pas dans le projet du gouvernement: sinon comment expliquer les suppressions de postes, les hausses d'effectifs dans les classes, les diminutions d'horaires notamment en LP, la division par deux des fonds sociaux destinés aux élèves et aux familles en difficulté pour faire face aux dépenses de scolarité !
Réellement, il y a un énorme besoin d'Ecole. D'une Ecole avec des moyens supplémentaires. Dès l'automne dernier, le SNEP-FSU lançait une campagne pour réclamer un plan de recrutement de 1500 postes ! En Gironde, pour la prochaine rentrée, ce sont 2217 élèves de plus attendus pour seulement 2 postes de plus en EPS !!!
La communication présidentielle n'incarne pas la lutte contre l'aggravation des inégalités. Pourtant il y a urgence.
Dans un avis rendu le 24 avril, le Conseil scientifique du gouvernement indique qu'il « propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre », mais « qu'il prend acte de la décision politique de réouverture au 11 mai ». Pour la FSU, cet avis vient s'ajouter aux inquiétudes déjà bien présentes et renforce la demande d'un protocole sanitaire validé avant toute reprise: tenue de CHS dans tous les établissements, formation des enseignants aux gestes barrières, éducation des élèves aux consignes sanitaires élaborées collectivement, matériel en nombre suffisant (masques, gels…), Aussi nous ne pouvons échapper à une réflexion plus profonde sur quelle ÉCOLE et quelle EPS pour l'après, septembre 2020 étant déjà l'après.

« L'Ecole préfigure toujours un projet de société », Ph Meirieu

SNEP FSU

- CHSCT -

M. Le DASEN, REUNISSEZ D'URGENCE UN CHSCTD

Les élus FSU au CHSCTD, au CDEN et au CTSD se sont adressés au DASEN pour réclamer la tenue urgente d'un CHSCTD. Comment est-il possible qu'aucune réunion de cette instance n'ait eu lieu depuis le 16 mars, date de début du confinement ?
Les élus FSU, dont le SNEP fait partie, revendiquent la convocation des instances réglementaires et l'association de toutes les organisations syndicales pour envisager la sortie de crise. Nous n'accepterons pas les groupes restreints ou les réunions officieuses servant à la communication de l'administration.

PETITION CONCOURS

Clique sur le LIEN

Pour permettre une EPS de qualité, nous, signataires, demandons à ce que les recrutements en EPS (CAPEPS interne, CAPEPS externe et Agrégation externe) soient massivement augmentés et portés à 1500 dès les concours 2020.

LIEN Coordonnées des Commissaires paritaires du SNEP

- EQUIPEMENTS -

Les représentants SNEP-FSU des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers en charge du dossier équipements ont rencontré le 16 Avril 2020 le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine lors de la réunion tripartite annuelle.
La visio-conférence a permis d'entretenir ce lien si important où les acteurs essentiels échangent et réajustent leur copie. De nombreux points en été évoqués : les constructions et rénovations de gymnase en cours ou en projet de réalisation (du côté de notre académie des garanties nous ont été apportées sur les nouveaux lycées de Créon et du Barp), le manque de piscines sur le territoire et le cas très problématique de la fermeture des piscines sur la ville de Talence, étendre l'implantation de structures artificielles d'escalade (SAE). C'est également sur ce dernier point qu'il nous faudra agir lors de nos prochaines rencontres car ces SAE ne constituent pas toujours une priorité.
Le conseil général a salué une nouvelle fois la qualité de nos échanges et a remercié très chaleureusement Christian Pierrat pour la qualité de son travail depuis de nombreuses années. Christian qui passe la main après de nombreuses années au service de la profession sur ce dossier si important des équipements sportifs mais qui à coup aura toujours un regard bienveillant sur la question. Un grand merci à lui.

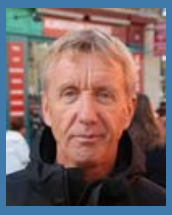

- EMPLOI -

Le SNEP 33 agit avec tous les collègues pour permettre une meilleure fluidité du mouvement, pour développer l'emploi et améliorer les conditions d'exercice de tous et les conditions d'études des élèves.
Nous revendiquons la nécessité d'affecter les stagiaires sur des BMP de quotité adaptée et non sur des temps pleins ce qui donne alors lieu à une éviction de ce poste pour le mouvement. Partout où les besoins sont présents, une création de poste doit être demandée. Le SNEP agit à vos côté pour défendre ces demandes. Etudier la quantité de plus en plus importante d'HSA imposées, les BMP, les compléments de services donnés peut permettre de trouver des postes « cachés » qui doivent être mis au mouvement. Tous les postes des collègues qui partent en retraite doivent rester des temps pleins !
Le SNEP 33 s'adresse à la Rectrice et revendique la mise au mouvement de 16 postes « cachés » par des HSA, des BMP qui masquent l'emploi…
Si le besoin d'un poste existe dans ton établissement, contacte rapidement le SNEP départemental (s2-33@snepfsu.net)

- NON TITULAIRES -

Les personnels en CDI et les MA doivent effectuer des voeux d'affection du 30 mars au 30 avril sur la plateforme LILMAC.
Les personnels en CDD ne sont plus concernés par cette campagne . Le recueil de voeux d'affectation se fera sans aucun élément de barème.
LIEN SITE SNEP
Le 18 mars 2020, la FSU a adressé un courrier à la Secrétaire Générale du Ministère de l'Education nationale et au DRGH pour attirer leur attention sur la situation des personnels non titulaires pendant la période de crise sanitaire et de fermeture des établissements scolaires.
La FSU demande la suspension de la règle de l'interruption de 4 mois entre deux contrats pendant cette période à compter du 16 mars 2020 pour ne pas pénaliser les collègues non titulaires dans l'obtention d'un CDI.

- SPORT SCOLAIRE -

Suite au départ de Fabrice LHOUMEAU à la direction départementale de l'UNSS 47, le poste se trouve à ce jour non occupé à la rentrée 2020 n'ayant pas figuré dans la liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants recensés dans la note de service n° 2019-150 du 17-10-2019 et pour lequel le mouvement n'a pu nommer quelqu'un. Grâce à notre intervention auprès de la rectrice, de la direction nationale et régionale, le poste est à présent affiché vacant et à pourvoir. La date limite de candidature est fixée au 21 mai 2020, selon la procédure par le LIEN (cliquer ici)
Le SNEP FSU a agi avec le souci d'un bon fonctionnement des services de l'UNSS et pour une organisations effective dès le 1er septembre sur tous les territoires du sport scolaire, des rencontres et des pratiques qui lui sont associées en lien avec les AS d'établissements au service des élèves.

- CHRONOLOGIE -

Depuis le début de la crise sanitaire, la communication gouvernementale et présidentielle contribue à alimenter l'exaspération des enseignants,… des parents et des élèves,… et peut-être au-delà :
Jeudi 12 mars au matin : JM Blanquer annonce que la fermeture des écoles n'est pas envisagée.
Jeudi 12 mars au soir : E. Macron décide de la fermeture des crèches, des établissements scolaires et des universités à compter du 15 mars.
Vendredi 13 mars : JM Blanquer répète à l'envi que tout est prêt depuis des mois pour gérer la situation.
Samedi 14 mars : JM Blanquer déclare que la moitié des professeurs doit être en permanence présente dans les établissements.
Samedi 14 mars au soir : E. Philippe annonce le confinement, en réponse au stade 3 de la pandémie.
Mercredi 18 mars : JM Blanquer déclare que le calendrier scolaire pourrait être bouleversé, notamment les congés d'été.
Vendredi 20 mars : JM Blanquer affirme qu'il ne devrait pas être amené à changer les vacances d'été et qu'il garde les délais prévus pour le brevet et le bac en juin.
Vendredi 20 mars : JM Blanquer déclare les masques "inutiles" pour les professeurs.
Dimanche 22 mars : JM Blanquer prédit la réouverture des établissements scolaires au 04 mai.
Vendredi 27 mars : parlant des congés de printemps, JM Blanquer défend l'idée de respecter le temps de repos que représentent les vacances.
Dimanche 29 mars : publié dans Challenge, JM Blanquer explique que les difficultés de connexion à l'ENT ont été dues à des attaques informatiques multiples, notamment venues de Russie.
Mardi 31 mars : JM Blanquer lance « Vacances apprenantes ».
Vendredi 03 avril : En contradiction avec les propos de JM Blanquer, l'Administration annonce au CHSCT Ministériel avoir acheté un million de masques qui sont en cours de distribution.
Vendredi 03 avril : l'Administration accepte la création d'un groupe de travail du CHSCT pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de la sortie du confinement.
Vendredi 03 avril : JM Blanquer décide que le Bac et le DNB seront attribués sur les notes de contrôle continu mais il maintient l'oral de Français en présentiel.
Lundi 13 avril : E. Macron décide de la réouverture des établissements scolaires à partir du 11 mai
Mercredi 15 avril : JM Blanquer rappelle que l'Ecole est obligatoire et que les élèves doivent être présents.
Dimanche 19 avril : E. Philippe indique qu'il annoncera lui-même les conditions de reprise sous 15 jours.
Lundi 21 avril : JM Blanquer évoque des pistes de retour à l'école.
Lundi 21 avril : le CHSCT Ministériel constate que le groupe de travail pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de la sortie du confinement n'est toujours pas constitué.
Jeudi 23 avril : E. Macron déclare que seuls les élèves volontaires rentreront le 11 mai.
Jeudi 23 avril : E. Macron annonce que c'est finalement J. Castex, délégué ministériel en charge de la reprise, qui présenterait en début de semaine prochaine les mesures de déconfinement !